

# Règlement intérieur Atelier Danse

Saison 2022/2023

## Modalités d'inscription et de paiement:

- Pour valider l'inscription, et accéder aux cours, le dossier doit être complet :
  - Fiche de renseignement remplie,
  - Règlement intérieur signé,
  - Le paiement pour l'année à venir en 1, 3 ou 10 chèques qui seront encaissés en début de chaque période.
  - La cotisation de 15 € par famille
  - Le chèque de 19 € à l'ordre de la Fédération Française de Danse pour les élèves à partir de 6 ans (attention, le chèque ne sera pas encaissé avant le mois de décembre)
- Tout mois commencé sera encaissé.
- Aucun remboursement ne sera possible sauf en cas de force majeure, sur présentation d'un certificat médical.

## Fonctionnement des cours (petit rappel):

- Les élèves de danse classique et hip hop doivent impérativement venir avec des chaussons ou chaussures exclusivement réservés à un usage intérieur. (maintien de la propreté et de l'hygiène des studios de danse)
- En cas de retard de plus de 10 min, les élèves ne peuvent pas accéder au cours
- La tenue des élèves doit être adaptée à l'activité (pas de tenue de ville), les chaussettes réservées à l'usage de la danse (propres, n'ayant pas été portées toute la journée), et les cheveux doivent être attachés.

Lu et approuvé, le .....

Signature de l'élève majeur ou du représentant légal